CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DANJOUTIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION

MERCREDI 16 FEVRIER 2022 à 18 H 30

ORDRE DU JOUR

Adoption du compte – rendu de la séance du Conseil d'administration du 1er décembre 2021

Compte rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil d'Administration du 3 juin 2020

Débat d'orientation budgétaire 2022

Questions diverses

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MERCREDI 16 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le seize février, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Danjoutin, convoqué le neuf février deux mille vingt-deux, s'est réuni en la salle polyvalente « Maison Pour Tous » de Danjoutin, sous la présidence de M. Emmanuel FORMET.

Présents
M. FORMET Emmanuel, Président
Mmes CUROT Martine, LABOUREY Nelly, LEPRON Josiane, LUCIANI Claire, RAPIN Michèle, RONZANI Catherine, VAUDOUX Céline
MM. BARON Ghislain, CATTE Paul, GARDOT Serge, GOBERT Pierre

Excusés
M. ENGGIST Patrick, excusé, donne procuration à M. GOBERT Pierre
Mme FAIVRE Sylvie, excusée, donne procuration à M. FORMET Emmanuel
Mme LAPEYRE Eliette, excusée, donne procuration à Mme LABOUREY Nelly
Mme HENRY Pierrette, excusée donne procuration à Mme LEPRON Josiane
M. OUCHELLI Karim, excusé, donne procuration à Mme VAUDOUX Céline

Secrétaire de séance
Mme WEBER Stéphanie, Directrice

Nombre de membres	17
Nombre de présents	12
Nombre de votants	17
Nombre d'absents excusés	5

Adoption du compte – rendu de la séance du Conseil d'administration du 1er décembre 2021

Après en avoir délibéré, par 16 voix *Pour* et 1 *Abstention* (Céline VAUDOUX), le Conseil d'administration adopte le compte - rendu de la séance de conseil d'administration du 1er décembre 2021 présenté en annexe.

Compte rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil d'Administration du 3 juin 2020

Décisions exercées du 24 novembre 2021 au 08 février 2022 en matière de :

- **Attribution de prestations d'aide sociale facultative :**
  - XXX – X rue Général Leclerc : 40,00 € le 25/11/2021
  - XXX – X rue Dr Fréry : 40,00 € le 14/12/2021
  - XXX – X rue du Stand : 40,00 € le 14/12/2021

    - XXX – X rue de Lorraine : 40,00 € le 15/12/2021
    - XXX – X rue d'Alsace : 40,00 € le 15/12/2021
    - XXX – X rue Général Leclerc : 40,00 € le 08/02/2022
    - XXX – X rue d'Alsace : 40,00 € le 08/02/2022

- **Attribution des bons de Noël :**
    - XXX – X rue du Stand : 80,00 € le 14/12/2021
    - XXX – X rue Leclerc : 40,00 € le 14/12/2021
    - XXX – X rue Général Leclerc : 40,00 € le 14/12/2021
    - XXX – X rue d'Alsace : 40,00 € le 14/12/2021
    - XXX – X rue rue Dr Fréry : 160,00 € le 14/12/2021
    - XXX – X rue rue du Stand : 40,00 € le 14/12/2021
    - XXX – X rue Général Leclerc : 40,00 € le 15/12/2021
    - XXX – X rue d'alsace : 40,00 € le 15/12/2021
    - XXX – X rue d'alsace : 40,00 € le 15/12/2021
    - XXX – X rue Eluard : 40,00 € le 15/12/2021
    - XXX – X rue du Stand : 40,00 € le 15/12/2021
    - XXX – X rue de Lorraine : 40,00 € le 15/12/2021
    - XXX – X rue d'Alsace : 40,00 € le 15/12/2021

Le Conseil d'administration prend acte des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil d'Administration du 3 juin 2020.

Débat d'orientation budgétaire 2022

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus et pour leur CCAS. La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le rapport d'orientation budgétaire comporte :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget ;
- la présentation des engagements pluriannuels ;
- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette ;
- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Cette année, le rapport inclut également les éléments relatifs à la protection sociale complémentaire des employés de la RPA. En effet, le Conseil d'administration est invité à débattre sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire, mutuelle et prévoyance, avant le 18 février 2022.

Le Président expose le rapport détaillé, présenté en annexe, et invite les participants à débattre des orientations budgétaires. Il précise que les résultats budgétaires 2021 sont énoncés provisoirement car les comptes de l'année 2021 ne sont pas arrêtés à ce jour.

Après avoir développé les éléments de contexte général, Emmanuel FORMET présente la situation danjoutinoise et les priorités politiques 2022-2026. Lors de la présentation de l'objectif intitulé Nature Environnement et confort des habitants*, Emmanuel FORMET indique que des investissements seront*

proposés pour le renouvellement de l'éclairage public en LED. Paul CATTE rappelle qu'il y a quelques années, une étude réalisée par la municipalité précisait que le passage aux LED était amortissable sur plus de 10 ans car son coût était très élevé. Paul CATTE demande si c'est la même opération qui est proposée à nouveau.
Emmanuel FORMET confirme qu'il s'agit de la même proposition que celle étudiée il y a plus de 6 ans et précise que deux facteurs ont changé : le coût d'achat des LED a baissé et les subventions octroyées par l'Etat sont nettement supérieures à celles qui existaient il y a six ans. C'est pourquoi beaucoup de communes font ce choix pour saisir les opportunités d'aides de l'Etat et d'autres partenaires. Un programme sur trois ans pourra être débattu pour le renouvellement de tout l'éclairage public et celui des bâtiments communaux. Il sera également proposé à la RPA dans la suite du rapport.

Les orientations du budget principal de la commune pour 2022 sont évoquées afin de présenter la situation budgétaire générale. Les orientations des budgets du CCAS et de la RPA sont ensuite débattues en détail.

Section Fonctionnement – Budget CCAS
Emmanuel FORMET présente un tableau comparatif des montants de l'aide sociale apportée par le CCAS sur les trois exercices précédents. Il estime que le montant est insuffisant par rapport à la taille de la commune et que la cible devrait plutôt se situer à 10 000 euros d'aide sociale annuelle. Il propose par exemple de porter le nombre de bons d'urgence à quatre par an au lieu de trois et/ou d'augmenter le montant des bons d'aide. Emmanuel FORMET invite les conseillers à se prononcer sur ce sujet.
Serge GARDOT souligne que les aides de Territoire Habitat bénéficient à des personnes vraiment pauvres et il suppose que ces personnes-là ne sont pas touchées par le CCAS. Le travail pourrait débuter par ces publics-là.
Paul CATTE demande si les trois bons d'aides sont distribués selon des périodes définies dans l'année.
Nelly LABOUREY précise que les bénéficiaires ont droit à trois bons dans l'année mais que très souvent les personnes n'ont eu qu'un seul bon, voire deux maximum dans l'année. Elle ajoute qu'il n'y a pas de période définie, plusieurs bons peuvent même être distribués en même temps. Elle estime que la procédure des bons d'urgence n'a été réellement mise en œuvre qu'à partir du milieu d'année 2021 et qu'il n'y a probablement pas eu assez de communication sur ce sujet.
Josiane LEPRON souligne qu'il semble qu'il y a eu moins de demande en 2021 que les années précédentes.
Claire LUCIANI demande s'il est possible d'obtenir la liste des bénéficiaires habitant Danjoutin par les autres associations de soutien : Secours populaire, Croix Rouge, etc.
Josiane LEPRON confirme qu'il y a des danjoutinois qui bénéficient du Secours Populaire Français mais qu'elle ne pense pas pouvoir en communiquer la liste.
Claire LUCIANI précise qu'on ne sait pas comment les toucher.
Emmanuel FORMET suppose qu'avec la crise, les gens sont moins venus auprès des services d'aide et se sont moins déplacés, mais cette explication est moins vraie en 2021 car il n'y a pas eu de réel confinement. Il ajoute qu'en France, même si le chômage baisse, sur nos territoires, il y a moins de personnes embauchées par Peugeot, Alstom ou GE et il pense qu'il y a bien des personnes dans le besoin. Il estime qu'il faudrait créer un rapide groupe de travail pour savoir comment mieux aller chercher les personnes qui ont besoin d'aide.
Josiane LEPRON demande s'il y a des aides pour l'école ou la cantine.
Emmanuel FORMET rappelle qu'il y a eu une aide spéciale pour la restauration scolaire en 2021. Il confirme qu'il faut explorer cette piste car il y a des personnes qui ont des difficultés pour mettre leurs enfants à la cantine alors que c'est peut-être le seul repas équilibré pour l'enfant. Aujourd'hui il faudrait travailler sur l'attribution de ces aides, même si elles sont ponctuelles.
Stéphanie WEBER rappelle que le suivi des familles est réalisé par les services du périscolaire qui sont sensibilisés à ce sujet mais qu'aucune démarche n'existe pour les familles qui n'inscriraient pas les enfants faute de moyens suffisants.

Paul CATTE constate que s'il faut apporter des aides jusqu'à 10 000 euros, cela représente à peu près le double des années précédentes. Il demande comment les recettes le couvriraient.
Emmanuel FORMET précise que les recettes principales pour le CCAS sont apportées par le budget de la commune, qui devrait donc apporter plus qu'actuellement. Il ajoute que 10 000 euros représentent 0,3% du budget de la commune et que c'est une somme relativement faible.

Nelly LABOUREY ajoute qu'une rencontre a eu lieu il y a quelques jours avec les responsables de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Des demandes d'aide peuvent être déposées au cas par cas pour la caisse sociale. Une personne a sollicité un financement pour un équipement de salle de bain. Il faudrait étudier ces demandes. Nelly LABOUREY ajoute qu'il y aura probablement prochainement des demandes pour financer les factures d'énergie.

Céline VAUDOUX propose une solution pour mieux communiquer sur les aides du CCAS : comme il n'est pas possible d'obtenir la liste des bénéficiaires dans les autres associations, il serait peut-être possible de leur transmettre un flyer détaillant les aides sociales disponibles au CCAS de Danjoutin et que les associations le remettent aux bénéficiaires potentiels pour information.
Michèle RAPIN confirme que les données sont confidentielles et qu'il n'est pas possible de transmettre la liste des bénéficiaires.
Céline VAUDOUX souligne qu'il s'agirait juste de donner un flyer pour informer les personnes que le CCAS de Danjoutin peut donner des aides complémentaires à ses habitants.

Michèle RAPIN indique que les directeurs d'école et enseignants peuvent également faire des signalements de familles en difficulté afin que la mairie puisse proposer des aides financières lors des inscriptions de ces familles au périscolaire.
Nelly LABOUREY confirme que les enseignants sont certainement bien placés et que le CCAS les avait contactés l'année passée. Aucun retour de leur part n'a été enregistré à ce jour. Elle confirme que si les associations caritatives savaient ce que le CCAS de Danjoutin pouvait apporter comme aide, un partenariat pourrait se nouer.

Michèle RAPIN informe l'assemblée qu'à la Croix Rouge de Belfort, certaines personnes paient une petite participation financière mais que les bénéficiaires en grande difficulté ne paient pas. Les personnes peuvent obtenir des bons pour une aide alimentaire ou vestimentaire. La semaine dernière, cinq nouvelles familles sont arrivées pour solliciter une aide vestimentaire.
Josiane LEPRON informe qu'au niveau du Secours Populaire, une participation financière de deux euros est demandée. Le CCAS pourrait prendre en charge cette part pour les plus démunis. Il faudrait voir avec le Secours Populaire ce qu'il est possible de mettre en place.
Michèle RAPIN précise qu'il n'est pas nécessaire de donner des bons pour la Croix Rouge car c'est gratuit. Les distributions d'aide alimentaire ont lieu tous les mardis de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 et l'aide vestimentaire tous les jeudis de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.
Emmanuel FORMET ajoute qu'une épicerie solidaire devrait prochainement ouvrir à Danjoutin dans la ZAIC.
Michèle RAPIN ajoute que la Croix Rouge dispense une aide au permis pour les jeunes : les mairies donnent une participation et en contrepartie, les jeunes viennent faire du bénévolat.
Emmanuel FORMET confirme que cette procédure existe à Danjoutin avec les projets Coup de pouce et que l'idée est d'élargir le public des jeunes concernés.

Après ce débat, Emmanuel FORMET demande si les conseillers sont d'accord pour augmenter le budget de l'aide sociale et le nombre de bons d'aide d'urgence distribué.
Nelly LABOUREY confirme qu'il serait opportun d'augmenter le nombre maximum de bons à quatre par an mais ne pas limiter à un bon par trimestre car certaines situations nécessitent de faire plusieurs bons à la suite.

Emmanuel FORMET confirme qu'il faut distribuer les bons quand les personnes en ont besoin. Il propose d'augmenter le nombre de bons d'aide d'urgence à quatre par an et le montant à 50 euros.
L'ensemble des conseillers valide cette proposition.
Nelly LABOUREY demande que la mention « hors alcool » soit précisée sur les bons alimentaires.
Pierre GOBERT signale que les caissières du Centre Leclerc le font bien respecter.
Emmanuel FORMET ajoute que le budget du CCAS sera construit avec une ligne 10 000 euros en dépense et qu'il proposera d'augmenter la participation au budget de la commune en conséquence.

Emmanuel FORMET demande par ailleurs si le Conseil valide la création d'une participation à la MDPH.
L'ensemble des conseillers valide cette proposition.
Catherine RONZANI précise que Territoire Habitat participe déjà sur les modifications de logements de ses locataires.
Emmanuel FORMET confirme que les aides complémentaires s'appliquent uniquement si la participation du propriétaire est insuffisante ou si le locataire a des difficultés pour régler le reste à charge.
Céline VAUDOUX indique que les appareillages spécifiques déployés pour les enfants peuvent aussi être pris en charge. Elle rappelle que certaines personnes vont avoir besoin d'aide pour les factures d'énergie et que certaines personnes âgées peuvent renoncer à la livraison de repas à domicile faute de moyens.
Pierre GOBERT explique que la personne en charge des livraisons de repas signale au CCAS si des usagers arrêtent le service.
Nelly LABOUREY confirme qu'il faudra être vigilants sur ce point et proposer l'aide au repas si nécessaire.

Section Fonctionnement – Budget RPA
Emmanuel FORMET présente différentes propositions pour le budget de fonctionnement de la RPA et sollicite l'avis du conseil sur la tarification.
Pierre GOBERT indique que certains résidents auront du mal à suivre si les loyers et les repas augmentent.
Céline VAUDOUX propose de geler les loyers cette année car il y a déjà une augmentation forte des charges d'énergie.
Emmanuel FORMET précise que la part des charges est importante à la RPA compte-tenu des services et que l'APL n'est calculée que sur le loyer.
Josiane LEPRON demande comment sont chauffés les logements.
Emmanuel FORMET répond qu'ils sont chauffés au gaz.
Paul CATTE rappelle qu'au dernier Conseil d'administration, une délibération a été prise pour rejoindre un groupement d'achat d'électricité et demande si le problème relaté dans la presse concerne ce groupement.
Emmanuel FORMET confirme que ce marché d'achat d'électricité sera traité pour 2023. Les communes qui ont des problèmes d'augmentation exorbitante du prix du gaz sont actuellement dans le marché d'achat de gaz de Territoire d'Energie. A Danjoutin, nous ne sommes pas dans ce groupement pour le chauffage. Dès le mois de mai dernier, notre fournisseur a détecté la hausse des prix et a renouvelé le contrat très tôt. L'augmentation sera limitée à 36% et Emmanuel FORMET remercie la société AXIMA qui a bien conseillé la commune.
Céline VAUDOUX demande quels sont les prix actuels des loyers.
Stéphanie WEBER indique que les loyers se situent entre 200 et 300 euros hors charges et entre 750 et 1 100 euros toutes charges incluses selon les logements concernés.
Céline VAUDOUX souhaite savoir si des simulations ont été réalisées.
Emmanuel FORMET répond qu'aucune estimation n'a été réalisée car il pense qu'il ne faut pas toucher aux prix des loyers ni aux prix des repas cette année : le budget présente encore un excédent important, donc maintenir les tarifs actuels serait le moyen d'en faire profiter nos locataires. Si c'est

le cas, il faudra communiquer clairement avec les familles sur le choix de ne pas augmenter les tarifs malgré l'impact des charges de la résidence sur le budget.
Josiane LEPRON demande si on a des retours sur la suppression de la participation aux repas livrés à domicile.
Emmanuel FORMET indique qu'aucun commentaire n'a été remonté.
Pierre GOBERT confirme qu'il faudra faire une information claire aux locataires sur l'absence d'augmentation des tarifs.
Emmanuel FORMET note que l'ensemble des conseillers est favorable au maintien des tarifs en vigueur durant l'année 2022.

Paul CATTE demande si les activités nouvelles proposées à la RPA sont également ouvertes aux autres habitants de Danjoutin.
Emmanuel FORMET répond que ces activités sont réservées aux résidents de la RPA.

Emmanuel FORMET informe le Conseil d'administration des prévisions pour les charges de personnel et invite les conseillers à débattre de la protection sociale obligatoire. Il précise que cet échange a eu lieu au Conseil municipal pour le personnel communal et qu'une augmentation de la participation de la collectivité sera proposée au budget de la commune car cette participation n'a pas augmenté depuis 2012.
Pierre GOBERT est favorable à la mise en place d'une participation de la collectivité pour les deux composantes, mutuelle et prévoyance et pour une augmentation du montant global.
Paul CATTE indique que cette proposition le gène car il a rencontré ce matin justement une personne âgée qui se plaignait d'une augmentation conséquente de sa cotisation de mutuelle et qui ne perçoit aucune aide. Il demande si ces montants sont imposables.
Céline VAUDOUX répond que ces éléments sont imposables mais que l'avantage est de mutualiser les coûts pour les salariés et qu'on s'aperçoit souvent que certains n'avaient pas d'assurance faute de moyens.
Emmanuel FORMET confirme que les agents en retraite n'ont plus droit à cette participation et que c'est à l'Etat d'améliorer cette situation.
Céline VAUDOUX précise que certaines entreprises pérennisent de telles participations après la retraite et ajoute que certains contrats de prévoyance permettent aussi d'améliorer la retraite complémentaire.
Emmanuel FORMET note que les conseillers sont majoritairement favorables à une augmentation de la participation à la mutuelle et demande s'il est souhaitable de couvrir la prévoyance.
Les conseillers approuvent et sollicitent des simulations détaillées pour le vote du budget.

Section Investissement – Budget CCAS
La section Investissement est désormais inutilisée suite aux modifications budgétaires effectuées en 2021.

Section Investissement – Budget RPA
Emmanuel FORMET présentent plusieurs propositions d'investissement pour la RPA. Les conseillers n'ont pas de commentaires sur ces éléments.
Stéphanie WEBER précise qu'un sondage a été réalisé par les agents de la RPA auprès des résidents sur le maintien de la tonnelle. Les résidents sont unanimes et sollicitent son retrait. Des propositions pour un nouvel aménagement du parc seront travaillées avec les résidents en 2022.

Après avoir présenté la situation de l'endettement, Emmanuel FORMET remercie les conseillers pour la qualité du débat qui a permis de dégager de bonnes pistes de travail pour l'année 2022.

Après avoir débattu et évoquer les propositions d'arbitrage, le Conseil d'Administration prend acte du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat d'orientation budgétaire pour les deux budgets du CCAS et de la RPA.

Voir support du débat en pièce annexe

Questions diverses

Nelly LABOUREY souhaite que le CCAS étudie la mise en œuvre d'une procédure d'attribution de la médaille de la famille.
Emmanuel FORMET suggère de prendre exemple sur les autres procédures et de créer un groupe de travail sur cette thématique.
Il est convenu que les conseillers qui souhaitent travailler à cette procédure puissent se manifester auprès de Stéphanie WEBER après réception du compte-rendu de la séance.

Emmanuel FORMET signale que Josiane LEPRON a remis sa démission du Conseil d'administration ce soir. Il la remercie pour toutes ces années de participation au CCAS et lui souhaite pleine réussite pour toutes les autres activités qu'elle entreprend.

Suite à l'absence de certains conseillers le mercredi, il est proposé de modifier le jour de programmation des prochains conseils d'administration. Le jour du Mardi est choisi.
Le prochain Conseil d'administration annoncé pour le 23 mars se tiendra donc **le mardi 22 mars 2022 à 18h30.**

La séance du Conseil d'administration est clôturée à vingt heures et trente minutes.